

Les Comités régionaux de développement Agricole

Dans chaque Comité régional de Développement Agricole, a été constituée une association regroupant 18 membres désignés par :

- la Chambre d'Agriculture (5)
- les syndicats d'Exploitants Agricoles (5)
- les Jeunes Agriculteurs (3)
- l'ASAVPA (1)
- le Crédit Agricole (1)
- la MSA (1)
- Groupama (1)

Le conseil d'administration se réunit en moyenne 3 à 4 fois par an. Il élit un bureau et un Président . Il peut associer a ses travaux des personnes qualifiées.

Le Président représente le Comité Régional au Bureau de la Chambre d'Agriculture.

